



- UA Zonage PLU
 - Risque de submersion marine : aléa fort
 - Espace Boisé Classé
 - Périmètre de protection de monuments historiques
- Protections au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme :
- Bâtements remarquables à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier pour des motifs d'ordre patrimonial
 - Petit patrimoine
 - Quartier à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique
 - Secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier pour des motifs d'ordre écologique
 - Zones humides
 - Emplacements Réservés
 - Linéaires commerciaux
- Tronçon des Routes Départementales :
- Hors agglomération en dehors des espaces urbanisés
 - Hors agglomération dans les espaces urbanisés
- Réseau hydraulique de FASA des Marais de Monts - réseau primaire
- Réseau hydraulique de FASA des Marais de Monts - réseau secondaire
- ✳ Bâtements agricoles, au sein de la zone agricole, qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne comporte pas l'exploitation agricole. (Article R. 123-12-2° du Code de l'Urbanisme)
- Le Permis de Démolir s'applique sur l'ensemble du territoire communal

Département de la Vendée (85)

Commune de Notre-Dame-de-Monts

PLAN LOCAL D'URBANISME

4b Documents graphiques
Zonage PLU - Bourg

Echelle : 1 / 2 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration			16.12.1981
Modification n°1			11.10.1988
Mise à jour n°1			12.12.1989
Révision n°1			03.02.2000
Modifications n°2, 3 et 4			2001, 2004 et 2011
Révision n°2 (PLU)	12.06.2008	23.04.2013	04.03.2014

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du : 04.03.2014

Liste des emplacements Réservés :

Numéro	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Chemin moule et voie d'accès	2 527 m ²	Commune
2	Rue de Bois-Bouillie de la Guillaudière	95 m ²	Commune
3	Chemin du Fort d'Ar	5 200 m ²	Commune
4	Rue de la Croix de la Gaillarde	300 m ²	Commune
5	Voie de la route de la Petite Base à la voie de l'Orgatte	2 537 m ²	Commune
6	Rue de la Petite Base	3 310 m ²	Commune
7	Voie du Bois Soret à la limite de commune avec la Barre de Monts	35 788 m ²	Commune
8	Voie du Bois Soret au Fort Bas	771 m ²	Commune
9	Voie du CD Ma Bois Soret	6 290 m ²	Commune
10	Voie du Fricot	338 m ²	Commune
11	Chemin de la Renaudière	161 m ²	Commune
12	Rue de la Braye	497 m ²	Commune
13	Rue de la Braye	100 m ²	Commune
14	Rue de l'Orgatte	1 501 m ²	Commune
15	Rue du Bois Giraud	1 523 m ²	Commune
16	Voie de Sainte Thérèse et Louis Poiriveau	490 m ²	Commune
17	Rue des Vieux Forges	132 m ²	Commune
18	Rue de Noyon et de la rue des Hôles	100 m ²	Commune
19	Chemin du Murier	844 m ²	Commune
20	Chemin de l'Église du CD 80 au chemin de Villeneuve	49 m ²	Commune
21	Chemin de Villeneuve du CD 80 à la rue	177 m ²	Commune
22	Chemin de la Casbah (Prière)	434 m ²	Commune
23	Chemin aux Cèdres - chemin de la M ^{re} - long. 8m	1 488 m ²	Commune
24	Parcelle à la zone de l'Orgatte	205 m ²	Commune
25	Parcelle Clavier - Croix Gaillarde - long. 10m	1 488 m ²	Commune